

3^{ème} appel à propositions d'idées entrepreneuriales

dans la région de Kairouan

Lignes directrices

Rappel : depuis 2019, le gouvernement des Pays-Bas et la Banque Mondiale ont créé le programme tunisien des chaînes d'emploi rurales et agricoles (**Tunisian Rural and Agricultural Chains of Employment Program - TRACE**) pour aider à répondre au défi de la création d'emplois dans le secteur de l'agriculture et l'agroalimentaire en renforçant la productivité et la résilience des petites entreprises de producteurs et la compétitivité des coopératives agroalimentaires et des PME dans certains sous-secteurs agroalimentaires dans les milieux ruraux grâce à un meilleur accès aux connaissances, aux innovations et aux services financiers.

Les principaux bénéficiaires sont les **GDAs**, les **SMSAs**, et les **MPMEs** (micro, petites, moyennes entreprises) et les entrepreneurs individuels, en particulier **les femmes et les jeune (moins de 35 ans)**.

La mission de l'UTSS qui a débuté le premier avril 2020, se termine à la date du 31/12/2024.

Après avoir lancé le premier appel en aout 2021 et le deuxième appel en mars 2023 pour les projets collectifs et individuels, l'UTSS lance ce 3^{ème} appel à propositions pour la sélection de 42 idées entrepreneuriales portées par des entrepreneurs individuels dans **la région de Kairouan** (les OPAs et les MPMEs ne sont pas concernées par cet appel à candidature).

- La date d'ouverture de cet appel est fixée au **05/03/2024**.
- La date limite de dépôt des propositions est fixée au **25/03/2024**. (Jusqu'à 00h00 de la même date)

La candidature sera effectuée à travers le **lien MS Forms** publié dans l'annonce sur le site web de l'UTSS (utss.org.tn).

Seules les candidatures reçues à travers ce lien et dans les délais sont tenues en considération.



Critères d'éligibilité pour les idées entrepreneuriales proposées :

1. Projet implanté dans le gouvernorat de Kairouan ;
2. Projets appartenant aux domaines de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des services aux agriculteurs ;
3. Projet ayant un potentiel élevé de création d'emplois ;
4. Viabilité économique : l'idée doit être capable de générer des revenus suffisants pour couvrir les coûts de fonctionnement et fournir un bénéfice raisonnable ;
5. Facilité de mise en œuvre : l'idée doit être faisable et réalisable avec des ressources raisonnables, dans un délai ne dépassant pas le 31/12/2024 ;
6. Respect de l'environnement et la conservation des ressources naturelles : l'exécution du projet ne doit pas mener à des externalités négatives sur l'environnement ou à la dégradation des ressources naturelles ;
7. Projet qui prend en compte l'impact sur les habitats et les communautés locales environnantes : Les activités liées au projet ne doivent pas entraîner de perturbations nuisibles aux modes de vie, à la santé ou au bien-être des populations locales. Des mesures appropriées doivent être mises en place pour préserver les structures sociales existantes et promouvoir le développement positif des communautés affectées.

Types de projets éligibles au financement TRACE :

- La production et la transformation agricoles (l'agro-industrie, l'agro-alimentaire, l'apiculture, les plantes aromatiques et médicinales, etc.) ;
- La prestation de services agricoles (fournitures d'intrants et de technologie, services de marketing et de conseil technique, de gestion et de commercialisation aux producteurs agricoles et ruraux, etc.) ;
- Les opérations post-récolte (stockage, traitement, conditionnement, etc.) ;
- La valorisation des ressources culturelles et naturelles grâce à l'artisanat et au tourisme rural.

Les idées suivantes, NE SONT PAS éligibles au financement TRACE :

- Projets qui nécessitent une **acquisition de terrain** pour l'activité d'entrepreneuriat rural ;
- Projets ayant un **impact négatif direct**, significatif et irréversible avec **des risques négatifs pour la santé et la sécurité des communautés** concernées (par exemple, en déclenchant des changements d'utilisation / vocation des terres, pouvant entraîner une exposition des communautés à des inondations, à des glissements de terrains et aux vecteurs maladies) ;
- Projets ayant des **impacts négatifs sur l'environnement et les ressources naturelles** (pollution avec tous ses types/épuisement des ressources naturelles (eau, sol, faune, flore) ;
- Projets ayant **des impacts négatifs importants et irréversibles sur les habitats naturels** (assemblages viables de plantes et / ou d'espèces animales d'origine indigène) et sur les **habitats critiques** (affectant les espèces en danger critique d'extinction, comme indiqué dans la **Liste rouge de l'UICN6 des espèces menacées ou soutenant d'importantes saisons concentrations d'oiseaux migrateurs**) ;
- Projets de Tanneries, et tous projets à haute consommation de ressources hydriques ;
- Toute activité notée « à **risque élevé** » après l'évaluation des impacts conformément à la Fiche de Diagnostic Sommaire (FIDS).



2

Critères de choix des porteurs d'idées entrepreneuriales :

- ✓ Entrepreneurs pouvant confirmer leurs expériences pratiques dans le domaine du projet proposé;
- ✓ Entrepreneurs ayant suivi des formations ou cycles d'accompagnement dans le domaine du projet proposé ;
- ✓ La priorité sera donnée aux jeunes entrepreneurs (**moins de 35 ans**);
- ✓ Les femmes entrepreneures sont priorisées sans limite d'âge;
- ✓ Les candidats ayant bénéficié de l'une **des 2 premières cohortes ne sont pas éligibles.**
- ✓ La confirmation de toute continuité d'activité pratique de l'idée serait un atout.

Processus et démarche du Projet:

I. Etape de sélection :

1. Les candidats présélectionnés après la phase de réception des candidatures seront invités pour présenter leurs idées de projets sous forme d'un pitch de 05 minutes devant un comité technique pluridisciplinaire. Une fois le dossier retenu, une visite de terrain sera effectuée sur le site d'implantation du projet afin de vérifier les données communiquées dans le dossier de candidature. **La présélection sera basée sur l'ensemble des critères d'éligibilité susmentionnés.**
2. À la suite des sessions de pitching et aux visites de terrain, des notes seront attribuées à chaque étape et feront le fondement de la décision finale qui sera communiquée sur le site web de l'UTSS.

II. Etape d'accompagnement :

1. Des journées de **Formation-Action** auront lieu directement après la sélection finale :
Une formation sur l'élaboration de la **fiche de projet** et le **plan de financement** pour les projets individuels, appuyée par un accompagnement sur le volet environnemental et social pour tous les bénéficiaires retenus.
2. Les candidats retenus passent, par la suite, par :
 - Un parcours d'accompagnement à la création :
 - ▶ Accompagnement juridique et administratif ;
 - ▶ Accompagnement des achats, travaux et installation d'équipements.
 - Un parcours d'accompagnement post-crétion : Fiscalité /gestion, comptabilité et finances / Exigences règlementaires liées aux activités du projet (agrément, autorisation, avis des autorités compétentes, ...) / Gestion des stocks/ Négociation commerciale et identification de nouveaux marchés / Des visites d'échange / Suivi environnemental et social.



Appui financier programmé :

L'appui financier du programme TRACE dans le cadre de cette cohorte est plafonné à **20.000 DT**.

Le nombre de projets à financer peut varier selon les disponibilités budgétaires et la qualité des propositions reçues.

La contribution du porteur d'idée de projet est souhaitable (de l'ordre de **30%** du montant d'investissement). Elle peut prendre les formes suivantes :

- Contribution en nature (valorisation des moyens déjà disponibles);
- Contribution en espèce (si c'est confirmé par le candidat).

Evaluation des propositions :

- Pendant le pitching des idées proposées, la grille d'évaluation des idées de projet sera basée sur **4 principaux critères** pour une note maximale de 20 points :

Potentiel de création d'emploi & niveau de respect de l'environnement	Compétences Entrepreneuriales	Innovation de l'IDEE de projet	Objectifs du PROJET (SMART)
1 2 3 4 5	1 2 3 4 5	1 2 3 4 5	1 2 3 4 5

1 : Non satisfaisant / 2 : Peu satisfaisant / 3 : moyennement satisfaisant / 4: Satisfaisant/ 5 : Très satisfaisant

- La visite de terrain prendra en compte d'autres critères relevant essentiellement de :
 - Les compétences de l'entrepreneur (techniques, expérience, parcours éducatif, formations et certifications..);
 - Les données communiquées sur le projet proposé, les ressources, l'emplacement, les projections d'investissement ;
 - L'évaluation des impacts environnementaux et sociaux du projet.
- La sélection finale des projets sera sur la base de la note finale qui va être pondérée comme suit : **soit 70 % pour les visites de terrain et 30 % pour le pitching**. (Suite au processus d'évaluation décrit ci-dessus et après avoir classé les notes finales attribuées aux projets présélectionnés dans l'ordre décroissant, le projet TRACE procèdera à la validation d'une liste finale de 42 projets individuels dans laquelle il va retenir les projets ayant les notes finales les plus élevées;
- Dans le cas de notes similaires, le projet procèdera avec une pondération basée sur les deux critères qui sont la favorisation de la participation féminine et des jeunes, tels que présentés au début de ces lignes directrices).

Comment postuler :

Le formulaire en ligne sera publié sur le site web de l'UTSS, le seul moyen d'inscription à l'appel à candidature. (Site web de l'UTSS : utss.org.tn)

Date limite de postulation : 25/03/2024 (à 00h00)

